

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

M. DE LAUNAY : Bonsoir à tous. C'est parti pour ce petit Conseil municipal de rentrée. Je désigne un Secrétaire de séance en la personne de M. Clément MEZERGUE. Merci, Clément. Sont absents excusés ayant donné délégation de pouvoir :

M. Thierry DUBREUIL a donné pouvoir à M. Serge FLAHAUT, M. Gilles PRUVOST a donné pouvoir à Mme Karyn LARGOUET, M. Marc BOISSEAU a donné pouvoir à Mme Sophie CARRÈRE, Mme Chantal CARO a donné pouvoir à Mme Brigitte NABET GIRARD, M. Régis EMERIAU a donné pouvoir à M. Joël MASSY et Mme Ludivine Grâce PIQUER a donné pouvoir à M. André VEYSSIÈRE.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 8 juin 2023

M. DE LAUNAY : Des remarques du côté de l'opposition sur le procès-verbal du dernier Conseil ? Je vous remercie. Les registres vont circuler pour signature.

Le procès-verbal du 8 juin 2023 est adopté.

1. Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

M. DE LAUNAY : Je débute ce Conseil Municipal par une délibération passionnante au sujet de la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024. Cher Yannick, je t'en prie.

M. CLAVIER : Passionnante je ne sais pas, j'en doute. Malgré tout, ce sera une obligation au 1^{er} janvier 2024 de passer sous le nouveau référentiel, la nouvelle nomenclature M57. Historiquement, nous étions sous la nomenclature M14. Dans un souci de simplification comptable et de visibilité, effectivement la M57 regroupe trois nomenclatures comptables, à savoir :

- La M14 sous laquelle on travaillait
- La M52 qui était la nomenclature comptable du Département
- La M71 de la Région.

Que nous soyons une Commune, un Département ou une Région, nous aurons tous la même nomenclature comptable, à savoir la M57 et non plus trois différentes comme par le passé.

Quelques grands principes :

- Le Budget peut être voté par nature ou par fonction. Nous avons décidé de le garder par nature.
- Nous allons être obligés de rédiger un règlement budgétaire avant la mise en application au 1^{er} janvier 2024, de cette nouvelle norme M57. Cela va être un travail à faire d'ici la fin de l'année.

Quelques points qui évoluent par rapport à M14 :

- Les amortissements : Lorsqu'un bien est acheté, tous les ans il se déprécie. Cette décote qui s'applique sur le bien acheté est exprimée dans l'actif du bilan. Avec la M57, nous serons obligés d'avoir la valeur réelle dans l'actif du bilan puisqu'effectivement l'amortissement viendra dans l'actif du bilan. À ce titre, en annexe, un tableau reprend toutes les immobilisations que nous pouvons rencontrer, avec une durée d'amortissement définie. Nous y reviendrons un peu plus tard.

- Toujours sur les amortissements. Jusqu'à présent, nous comptons un amortissement en annuités. La nouveauté, c'est que l'amortissement se fera au prorata temporis. Nous ne considérons plus qu'on achète un bien au mois de février pour commencer à l'amortir au mois de janvier de l'année suivante. La nouvelle nomenclature ne nous l'autorise plus. Pour simplifier la comptabilité, la règle définie consiste à acheter un bien que l'on commence à amortir le mois suivant l'achat, ce qui correspondrait à sa mise en service. Malgré tout, pour un souci de simplification et de comptabilité, pour tous les biens achetés ayant une valeur inférieure à 1 000 €, nous garderons un amortissement annualisé et non pas au prorata temporis, ce qui représenterait une charge de travail supplémentaire.
- Une autre nouveauté qui s'avère pratique, il s'agit de la fongibilité des crédits. À présent, nous nous autorisons - dans une certaine mesure - à faire des mouvements de crédits entre chapitres. Nous sommes autorisés à faire ce mouvement jusqu'à 7,5 % de la valeur réelle de la somme qui est engagée. Effectivement nous ne pouvons pas basculer de l'investissement vers le fonctionnement. C'est soit du fonctionnement, soit de l'investissement, mais nous avons maintenant cette liberté de pouvoir faire des mouvements entre chapitres.

Ce qui nous pose plusieurs questions et le propre de cette présentation, c'est qu'il nous est demandé à nous, Conseil Municipal :

1. De bien vouloir voter la mise en place de cette M57 même si techniquement on est obligés de le faire au 1^{er} janvier 2024.
2. De conserver des modalités de présentation de budget et c'est donc un vote par nature que l'on garde.
3. D'approuver la mise à jour des tableaux d'amortissement que vous trouverez en annexe de la présentation. Ce qu'il faut savoir aussi pour les amortissements, c'est que les amortissements au prorata temporis ne seront mis en place que pour les biens achetés à partir du 1^{er} janvier 2024. Pour tout ce qui antérieur à ça, on reste sur le même principe que ce qui était jusqu'à présent.
4. De passer au calcul de l'amortissement au prorata temporis.
5. De bien vouloir que pour les biens inférieurs à 1 000 €, on garde un amortissement par annuité et non par prorata temporis.
6. D'adopter un règlement budgétaire et financier d'ici la fin de l'année.
7. D'autoriser M. Le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

M. DE LAUNAY : Merci, Yannick, pour cet exploit, pour cette explication. Je passe au vote, à la délibération, s'agissant de la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2024. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Je profite de cette « passion » pour vous indiquer que dans le cadre de l'expérimentation des dispositifs de certification des comptes locaux, la Ville s'est portée volontaire pour que la Direction Générale des Finances Publiques examine nos comptes. Nous avons été deux collectivités volontaires sur la Gironde, Izon d'abord et le C.C.A.S de la Ville de Bordeaux ensuite. Le représentant de la D.G.F.I.P a présenté oralement une synthèse de ses comptes, c'était la semaine dernière en Commission Ressources. La conclusion du représentant de la Direction Générale des Finances Publiques est que, je cite : « *La qualité des comptes locaux est bonne* ». Donc si cela peut vous rassurer, les comptes de la Ville d'Izon sont en bon état.

2. Nouvelle convention au 1^{er} janvier 2024 avec la société protectrice des animaux (S.P.A) de prise en charge des animaux

M. DE LAUNAY : J'enchaîne sur une nouvelle délibération. Je laisse la parole à Joël MASSY au sujet d'une convention de prise en charge des animaux avec la S.P.A, Société Protectrice des Animaux.

M. MASSY : Bonsoir à tous. Je viens vous présenter la nouvelle convention proposée par la S.P.A puisqu'effectivement la commune d'Izon n'a pas de fourrière. Nous avons donc mandaté la S.P.A par une convention depuis 2002, pour qu'elle puisse assurer nos obligations. Une prise en charge des animaux a été signée le 27 novembre 2020 concernant la tarification pendant cinq ans à 0,45 € net par habitant, qui a été mis en place le 1^{er} janvier 2024. Le 17 juillet 2023, la S.P.A demande une nouvelle convention et une augmentation de 0,20 € dans cette nouvelle convention signée pour trois ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette nouvelle convention, d'approuver et d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

M. DE LAUNAY : Très bien. Je passe donc cette délibération au vote. Pas de question sur cette hausse de 44 % ?

Mme FONTAINE : Justement, quelles sont les raisons de cette hausse très importante, 44 % ? Même si ce ne sont que 0,20 € par habitant, cela fait une grosse augmentation.

M. MASSY : Effectivement, mais la convention est dans le cadre des frais de garde des animaux et c'est pour cela qu'ils ont validé cette augmentation. Ils nous demandent de valider la nouvelle convention.

M. DE LAUNAY : Augmentation des charges, augmentation du coût des fluides, de l'inflation. Cela fait 44 % d'augmentation par rapport aux tarifs fixés en 2020, cela fait beaucoup effectivement. Je n'ai pas interrogé la S.P.A à titre personnel. Je sais simplement que cette augmentation est applicable sur tout le territoire Girondin, ce n'est pas propre à Izon. Je passe cette convention au vote. Qui est contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention Fonds vert – Programme 2024 – Modernisation du parc d'éclairage public

M. DE LAUNAY : Autre délibération. Une demande de subvention cette fois-ci, dans le cadre du Fonds vert, concernant la modernisation du parc d'éclairage public. Je passe la parole à M. éclairage public, Serge FLAHAUT.

M. FLAHAUT : Bonsoir. Mon intervention concerne donc deux demandes de subvention. La première auprès du S.D.E.E.G et l'autre relative au Fonds d'accélération à la transition écologique, que l'on appelle communément Fonds vert – c'est plus simple à comprendre – au sujet de l'éclairage public pour 2024. Je fais un rapide petit rappel qui justifie ces demandes.

Sur trois ans, nous avons passé 120 lampadaires en L.E.D pour environ 105 000 €. Nous avons un parc de luminaires qui est de 328 lampadaires pour 865 points lumineux donc nous sommes à peu près à 38 % de lampadaires en luminaires L.E.D. Il nous reste donc - en faisant un rapide calcul – 538 lampadaires à passer en éclairage L.E.D. Ces pour ces derniers que nous faisons deux demandes de subvention. Après un avis favorable à l'unanimité lors de la Commission des Ressources du 5 septembre.

Cela donne le Budget prévisionnel suivant :

- Montant des travaux : 341 205,60 € HT
- Subvention du S.D.E.E.G : 20 % plafonné à 12 000 €
- Subvention du Fonds vert : jusqu'à 40 % et qui représente 136 482,24 €
- Reste une maîtrise d'œuvre à 7 % : 23 884,39 €
- Autofinancement : 192 723,36 €, ce qui représente 56 %

Nous espérons – puisque la consommation passera de 240 000 à 110 000 – un retour sur investissement entre six et dix ans, ce qui est difficile à estimer puisque nous ne connaissons pas encore les coûts de l'électricité d'ici quelques années. Je pense qu'entre six et dix ans, c'est une bonne tranche. ? s'il y a des questions, je peux y répondre.

M. VEYSSIÈRE : Oui moi j'ai des questions. Je ne veux pas critiquer le S.D.E.E.G, mais je n'en pense pas moins. Un jour ils donnent, un jour ils font payer, un jour ils font très lourdement payer. J'ai une question qui ne concerne pas le sujet dont vous venez de parler. Je voulais juste connaître le pourcentage de panneaux photovoltaïques que nous avons sur Izon.

M. FLAHAUT : Le pourcentage de ? Pardon, je n'ai pas entendu.

M. VEYSSIÈRE : Panneaux photovoltaïques que nous avons sur Izon.

M. FLAHAUT : Je pense que nous devons être - de tête - à près de 0 %. Par rapport aux mairies, je ne pense pas qu'il y en ait, à part peut-être des propriétaires privés. Mais la mairie n'a pas de panneau photovoltaïque.

M. VEYSSIÈRE : Si, mais à caractère privé puisque chaque place a fait office d'une demande à la mairie.

M. DE LAUNAY : La demande n'est pas adressée à la mairie, la demande est adressée aux services de La CALI. Si vous m'aviez posé la question il y a une heure, je vous aurais apporté la réponse ce soir. Au doigt mouillé, je ne peux pas vous donner le nombre exact de panneaux sur Izon. C'est une question à laquelle il est juste impossible de répondre. J'observe comme tout le monde qu'il y a de plus en plus d'Izonnais qui s'équipent en panneaux photovoltaïques et je pense – en tout cas je m'en félicite à titre personnel – que la réponse très précise au panneau près vous sera apportée d'ici demain. Nous formulerons la demande auprès du service instruction de La CALI. Au-delà du parc privé, il est surtout important – vous le savez puisque nous en avons discuté en Commission Ville Durable – de s'interroger sur le devenir du parc public, en tout cas du parc photovoltaïque établi sur le domaine public ou sur le domaine privé de la Commune. Là vous le savez, nous avons plusieurs projets qui sont dans les tuyaux, nous en avons longuement discuté en Commission Ville Durable. Vous n'étiez peut-être pas là, mais Mme FONTAINE oui. Donc nous avons quelques projets plutôt ambitieux, notamment celui sur le stade de la Naude. Cela ne veut pas dire que nous allons le faire demain, mais c'est plutôt bien engagé. Nous sommes en train de travailler sur un appel à manifestation d'intérêt pour challenger différentes entreprises.

Si bien que – et j’en profite pour vous répondre – sur la ligne de départ, il n’y aura pas que le S.D.E.E.G, ou que la filiale du S.D.E.E.G, société d’économie mixte qui a été montée par le S.D.E.E.G. D’autres entreprises seront présentes et nous verrons bien qui obtient la timbale. Ce sera fait à partir de critères objectifs, des critères d’efficience. Nous verrons quelle est la redevance que nous offrent les uns et les autres, de quelle manière ils vont accompagner la Collectivité dans le développement du photovoltaïque sur notre parc Communal et je pense que les dés ne seront pas pipés. Nous verrons bien si le S.D.E.E.G ou sa société d’économie mixte parvient à se placer en tête ou pas.

M. FLAHAUT : Par rapport au S.D.E.E.G, j’apporterais une précision quand même. Le principe du S.D.E.E.G, c’est comme une mutuelle. Nous payons, mais nous ne sommes pas sûrs de tout récupérer. Parfois nous récupérons plus et parfois nous récupérons moins. Le fait que nous soyons tous avec le S.D.E.E.G permet tout de même de bénéficier de prix très avantageux sur l’électricité. Tout simplement.

M. VEYSSIÈRE : Ma question ne concernait que le privé au niveau des panneaux photovoltaïques. Il ne s’agissait pas des projets municipaux. Je sais que nous pourrions avoir la réponse. Mais il n’y avait pas de piège dans ma question.

M. DE LAUNAY : Vous m’auriez demandé combien de Renault Clio rouges il y a à Izon, que ma réponse aurait été la même. J’aurais pu vous dire : « J’observe une explosion des Renault Clio rouges ». Mais vous donner le chiffre précis des Renault Clio rouges - si vous ne m’annoncez pas la question en amont – c’est ce qu’on appelle une question piège à laquelle par hypothèse, je ne peux pas répondre. J’ajoute en revanche qu’il existe un cadastre photovoltaïque tenu par la CALI. Puisque vous parlez du nombre de panneaux installés, cela veut dire que n’importe qui aujourd’hui peut connaître son potentiel de développement photovoltaïque à partir de sa toiture, en allant sur ce registre disponible auprès du Service Urbanisme de la CALI. Je rebondis un peu sur ce que disait Serge. C’est important de noter qu’avec ce projet d’investissement, nous n’envisageons rien de moins que de passer à 100 % de L.E.D d’ici début 2024. C’est-à-dire que 100 % du parc d’éclairage public Izonnais serait équipé de L.E.D et nous poursuivons ainsi le Plan de descente énergétique pour lequel nous avons en partie été élus. Nous avons été fidèles en tout cas à la parole donnée. Nous passerions de 246 000 kWh de consommation par an à 103 000 kWh. Ce serait un effort considérable. Même s’il est très compliqué de se projeter avec précision pour plusieurs raisons, comme la politique tarifaire qui est appliquée sur le territoire, nous pouvons espérer entre 25 et 30 000 € d’économie par an. Si bien que le reste à charge - qui est de 192 000 € pour la Commune sur 341 000 € d’investissement – pourrait être amorti entre six ans et demi et dix ans, en fonction de l’évolution du tarif de l’électricité. Cela veut dire que nous faisons un très bon investissement et il me semble que nous allons dans le bon sens. C’est un bon geste pour la planète évidemment et pour les finances de la Commune. Des questions ?
Je passe donc cette demande de subvention au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Très bien je vous remercie.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

4. Demande de subvention auprès du S.D.E.E.G – Programme 2024 – Modernisation du Parc d’éclairage public

M. DE LAUNAY : Serge, je te laisse la parole. Il y avait une deuxième demande de subvention. Je voudrais que nous les distinguions bien si c’est possible.

M. FLAHAUT : Laquelle avons-nous faite ? Parce que j'ai parlé des deux en même temps.

M. DE LAUNAY : Nous avons fait le Fonds vert.

M. FLAHAUT : D'accord. Donc la deuxième demande de subvention – je le rappelle – concerne le S.D.E.E.G :

- Subvention du S.D.E.E.G : 20 % par rapport à un maximum de 12 000 €, toujours sur 341 205,60 €. 12 000 € de subvention par le S.D.E.E.G.
- Le Fonds vert toujours à 136 482,24 €
- Maîtrise d'œuvre toujours à 23 884,39 €
- Toujours un autofinancement de 192 723,36 €, ce qui représente 56 % du montant global.

S'il y a d'autres questions sur le S.D.E.E.G.

M. DE LAUNAY : Je passe la délibération au vote. Merci à tous, merci, Serge. Qui est contre cette demande de subvention auprès du S.D.E.E.G ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité.

5. Recours à un contrat d'apprentissage

M. DE LAUNAY : Autre délibération concernant les Ressources Humaines, le personnel. Je laisse la parole à Brigitte NABET GIRARD.

Mme NABET GIRARD : M. le Maire, mes chers collègues. En ce jour de reprise de nos Conseils Municipaux, il serait peut-être intéressant de permettre à un jeune de faire sa rentrée des classes. C'est un jeune apprenti - tout jeune parce que c'est un Bac+3 - plein d'énergie et qui pétille, originaire d'Izon et d'une école connue – reconnue - dont j'oublie toujours le nom, mais ça va rentrer un jour ou l'autre. Cet apprenti pourrait très vite démarrer si vous votez favorablement. La Commission aux Ressources s'est prononcée favorablement. Le Comité Social Territorial également. Il nous reste maintenant à délibérer en Conseil Municipal pour permettre – nous ne donnons pas le nom des agents ici, vous le savez – à ce jeune que vous rencontrerez dans les couloirs, de remplir ses missions chez nous. Dans son école où il sera amené à travailler son mémoire, nous aurons bien évidemment un maître ou une maîtresse de stage volontaire et des conventions à la clé. Peu de Communes ont recours à l'apprentissage. Nous le faisons à Izon et c'est une très bonne chose pour notre jeunesse. Voilà mes chers collègues ce que je vous proposais en délibération de rentrée des Ressources Humaines.

M. DE LAUNAY : Mme FONTAINE, je vous en prie.

Mme FONTAINE : Merci. Je suis tout à fait volontaire pour que ce jeune puisse faire sa rentrée des classes, il n'y a pas de souci là-dessus. Je suis toutefois un peu surprise, car je vois dans la note de synthèse que ses missions seraient autour du chargé de communication. Une fois de plus, je m'étonne que la Commission de Communication n'ait pas été sollicitée pour ce recrutement, ne serait-ce que pour définir une fiche de poste.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie de votre remarque. C'est donc une question qui relève de la compétence de la Commission Ressources et qui a été abordée à cette dernière, à laquelle vous étiez présente.

Mme FONTAINE : Non.

M. DE LAUNAY : N'étiez-vous pas présente en Commission Ressources ?

Mme FONTAINE : Il ne m'a pas semblé que la fiche de poste ait été abordée. Le recrutement dans l'apprentissage oui, mais pas la fiche de poste.

M. DE LAUNAY : Tout à fait, je parle simplement du principe de recours à un contrat d'apprentissage. Quant à l'établissement d'une fiche de poste, ce n'est pas un sujet qui relève de la compétence d'une Commission. C'est un sujet qui relève de l'unilatéral et donc, sauf votre respect, vous n'avez pas à être consultée dans le cadre de la préparation de cette fiche de poste. Je vous remercie néanmoins de votre remarque.

Je passe cette délibération au vote s'il n'y a pas d'autre question. Qui est contre le recours à un contrat d'apprentissage ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Création d'un poste supplémentaire dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (P.E.C)

M. DE LAUNAY : Autre sujet qui relève du personnel chère Brigitte, la création d'un poste supplémentaire dans le cadre d'un P.E.C.

Mme NABET GIRARD : Qu'est-ce qu'un P.E.C ? Le P.E.C est le dispositif Parcours Emploi et Compétences. Les contrats aidés portent désormais ce nom-là. Nous allons pouvoir recruter une personne qui viendra renforcer les rangs du service entretien. Des replacements devaient être faits et un agent qui était en P.E.C a trouvé une autre voie. Nous voilà à devoir régulariser, compléter et renforcer – pas renforcer nos effectifs, mais à effectif constant – et pouvoir avoir recours à ce contrat aidé, à temps complet je précise.

M. DE LAUNAY : Des questions sur ce P.E.C ? Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Mise à jour du tableau des effectifs – Tableau annuel d'avancement de grade 2023

8. Mise à jour du tableau des effectifs – Promotion interne 2023

9. Mise à jour du tableau des effectifs – Suppression de sept emplois à temps complet

Mme NABET GIRARD : Nous allons regrouper les trois délibérations parce qu'il s'agit du tableau des effectifs que nous avons déjà étudié en Commission Ressources et en Comité Social Territorial.

Il s'agit d'une délibération liée au tableau annuel d'avancement de grade. L'avancement de grade, savez-vous comment ça se passe ? C'est au niveau de l'ancienneté, après les entretiens d'évaluation.

Une délibération a ensuite lieu, concernant une modification du tableau des effectifs liée à la promotion interne. Pour la promotion interne, c'est plus complexe parce que nous n'avons pas toujours la main. C'est au Centre de Gestion – en commission – de pouvoir donner son avis. Mais cette année nous allons proposer deux agents susceptibles de rentrer dans le cadre. C'est important également.

De plus, nous avons une mise à jour du tableau des effectifs. Quand nous lisons : « Suppression de sept emplois à temps complet », il ne faut pas s'inquiéter. Ce n'est pas sept. Il ne va pas manquer sept personnes au niveau du personnel. Il s'agit simplement de la mobilité interne justifiant que des personnes aient avancé dans leur grade. Des mutations ont eu lieu et des réajustements. Comme nous le disions tout à l'heure, nous remettons les choses à plat et nous aurons un tableau clair et net. Régulièrement vous le voyez, les tableaux des effectifs passent dans un Conseil Municipal.

M. DE LAUNAY : Très bien. Y a-t-il des questions sur ces mises à jour des tableaux des effectifs ? Y a-t-il des oppositions à ce que je joigne les trois délibérations en un seul vote ? C'est OK pour tout le monde ? C'est une bonne initiative.

Je passe donc ces trois délibérations au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.Approbation de l'avenant n° 1 du contrat de mixité sociale – période 2022/2025

M. DE LAUNAY : Autre délibération à l'ordre du jour, au sujet du contrat de mixité sociale que nous allons signer avec les représentants de l'État entre autres, et du Département. Il s'agit d'un avenant à ce contrat de mixité sociale. C'est un sujet important qui revient constamment sur la table. Vous savez que la Commune d'Izon est assujettie à une obligation de 25 % de son parc en logements locatifs sociaux d'ici 2025. Aujourd'hui, nous avons accumulé pas mal de retard ces dernières années puisque nous sommes à 8 % du parc en logements locatifs sociaux, là où la loi nous fixe l'objectif de 25 %. C'est la raison pour laquelle la commune est carencée. Vous savez que cette carence au titre de l'Article 55 de la loi SRU nous coûte cher, soit un peu moins de 160 000 € par an, car nous avons une pénalité majorée de 200 % en raison de cet important retard. Vous vous souvenez que quand j'ai été élu il y a trois ans et lors de ma première rencontre avec les services de la préfecture, le Secrétaire Général de la Préfecture m'avait indiqué que je devais – pour satisfaire la loi – produire 412 logements sociaux sur six ans. Selon un calcul très simple, cela signifie que par périodes triennales, 206 logements sociaux doivent être réalisés, ce à quoi j'avais répondu que c'était une folie. Je me souviens de mon expression. Même si c'était faisable, je lui ai répondu que nous ne le ferions pas, car ce serait l'implosion d'Izon. Il le comprenait parfaitement même s'il m'avait rétorqué que c'était néanmoins l'application mécanique de la loi. Suite à ce premier échange, nous avons beaucoup travaillé – quand je dis : « nous », ce sont d'abord les services – nous avons préparé quantité de réunions avec les représentants de l'état, avec M. le Sous-Préfet en particulier et la Commission de l'Urbanisme. La Commission Ville Durable s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter du sujet et je salue l'esprit de consensus qui s'est dégagé des travaux de cette Commission.

J'insiste quand même sur tout le travail réalisé en trois ans pour convaincre l'État, à la fois parce que les objectifs initiaux – 206 logements par période triennale – étaient totalement inabordables, mais en même temps leur montrer que nous faisons des efforts, que nous étions prêts à engager une politique volontariste en matière de construction de logements sociaux, mais dans la limite du raisonnable, conformément à nos engagements auprès des Izonais il y a trois ans. Nous nous étions engagés à tout faire pour réduire l'obligation de produire des logements à Izon. Suite à de premiers échanges, nous étions passés de 206 par périodes triennales à 125, ce qui était déjà un grand progrès de mon point de vue. Suite à nos dernières discussions, nous étions passés de 206 à 104 logements sociaux par période triennale. Cela veut dire que nous avons considérablement réduit la pression sur Izon, même si – j'insiste – 104 logements sociaux sur trois ans représentent beaucoup de travail. Ce sont des projets qui doivent sortir, surtout quand nous nous efforçons de trouver un consensus sur le sujet. Toujours est-il que nous avons accepté un contrat de mixité sociale avec l'état et qu'il convient d'y apporter un avenant. Le premier avenant sur le contrat de mixité sociale tend donc à réviser l'objectif triennal pour la période 2023-2025 et vous l'avez peut-être lu dans l'article 2, du contrat de mixité sociale. S'agissant des objectifs de rattrapage pour la période 2023-2025, il est donc désormais établi que l'objectif 2023/2025 est de 104 logements locatifs sociaux. C'est cet avenant que je soumetts à votre vote, à votre approbation ce soit.

Y a-t-il des remarques sur le contrat de mixité sociale d'une manière générale ? Et sur cet avenant en particulier. M. MALVILLE.

M. MALVILLE : J'ai exprimé, lors de la réunion Ville Durable, que l'on ne pouvait que se féliciter de la diminution.

M. DE LAUNAY : Peut-être avez-vous d'autres remarques sur ce contrat de mixité sociale ? Je passe donc cet avenant au vote. Qui est contre cet avenant ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité, de ce consensus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11.Achat d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique située à Maucaillou

12.Achat de parcelles de terrain situées à Maucaillou

M. DE LAUNAY : Je propose de joindre deux délibérations si vous m'y autorisez et qui concernent l'achat de parcelles de terrain. D'abord l'achat d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique, situé à Maucaillou, le long du Canterane. C'est une parcelle qui, historiquement, a servi à curer le Canterane.

Ensuite l'achat de parcelles – toujours à proximité du même site, autour du Canterane – pour une contenance totale de 16 800 m² pour un prix de 4 000 € auprès du même propriétaire que je salue et que je remercie – le couple CAMICAS – parce qu'ils honorent la parole donnée. Ils s'étaient engagés à nous céder ces deux parcelles, l'une pour un euro symbolique et les autres pour 4 000 €. Cette acquisition foncière va nous permettre d'une part de poursuivre notre politique consistant à favoriser les jardins communautaires participatifs et une partie de ce foncier profitera à l'association Izon Terre de Partage que je salue et je salue tout particulièrement Jean-Bernard son président. Des parcelles serviront également à entreprendre notre politique consistant à faire des chemins piétons, des cheminements piétons, ouverts au public, le long du Canterane. L'idée est d'essayer d'aboutir à une première boucle Canterane-Glaugelas, d'ici la fin de l'année pour permettre au public d'accéder à ces remarquables parcelles, notamment d'un point de vue paysagé, mais pas que.

Dans le cadre de cette politique, je vous propose de procéder à ces acquisitions foncières, l'une pour un euro symbolique et les autres pour une contenance totale de 16 814 m² pour le prix de 4 000 €. Je précise, 4 000 € - 16 000 m², cela veut dire que nous sommes à 0,25 € le mètre carré, ce qui est plutôt un très bon prix. Je le souligne parce que certains voudraient que nous achetions ces terrains à un prix nettement plus élevé. Évidemment, quand nous achetons à 25 centimes, nous ne pouvons pas acheter à 5 € de l'autre côté, ce n'est pas possible. Il faut essayer de trouver cette espèce d'équilibre, mais en tout cas j'ai bon espoir de pouvoir compter sur l'implication des propriétaires de ces parcelles, soit pour nous accorder un droit de passage pour permettre au public de passer sur ces parcelles, soit idéalement pour nous transférer la propriété de ces parcelles à un prix raisonnable.

Y a-t-il des questions au sujet de ces acquisitions foncières qui profiteront – encore une fois – à tous ? Pas de remarque ? Pas de question ? Très bien. Je passe ces deux délibérations au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Proposition de création de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (Z.P.E.N.S) n° 72 « palus de Dordogne »

M. DE LAUNAY : Je laisse la parole à Caroline GLIZE sur un sujet connexe concernant la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Mme GLIZE : Fidèles à nos engagements et dans la continuité du travail initié, nous avons sollicité les Services du Département pour permettre la création d'une Z.P.E.N.S, Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels et Sensibles. L'enjeu est de préserver notre cadre de vie naturel, nos Palus, des continuités écologiques caractéristiques de l'identité paysagère de notre Commune. Les Palus de Dordogne sont situés en zone Natura 2 000 qui est une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique importante. Ces zones humides constituent une continuité paysagère fonctionnelle sur une grande boucle de la vallée de la Dordogne. Ils sont particulièrement intéressants pour la nature tourbeuse de certaines zones, pour la durée de l'inondation sur une grande partie de la superficie et pour la mosaïque d'habitats naturels présents. Tous ces critères qualitatifs font que les palus d'Izon sont également des zones de refuge pour une faune et une flore qu'il convient de préserver.

Les terrains qui seraient inclus dans ce nouveau périmètre – défini ensemble avec les services du Département – constitueraient des zones humides et des ripisylves pour nos cours d'eau. Ce sont des milieux fragiles qui sont menacés et qui font l'objet depuis plusieurs années de recul, qu'il convient à tout prix de préserver pour nous – pour notre cadre de vie – mais surtout pour nos générations futures. Leur rôle fonctionnel écologique - nous en avons bien conscience, notamment quand nous avons des épisodes pluvieux et intenses – ainsi que ces zones humides, constitue un point névralgique de notre Commune qu'il convient de préserver dans leur fonctionnement et dans leur gestion des milieux naturels.

C'est à ce titre que le Département, en nous aidant à créer cette zone, nous encadrera et nous conduira vers une pérennité de l'action. Si l'opportunité d'acquisition se présente, les peupleraies et les cultures arables qui sont actuellement en l'état pourraient être reconverties en prairies - à leur conversion, à leur extinction en tant que peupleraies - par les Services du Département dans le cadre d'un espace naturel sensible.

L'acquisition à long terme par le Département de ces parcelles permettra plusieurs points :

- De lutter contre la déprise agricole et de maintenir ouverts les milieux prairies
- De restaurer des milieux humides par conversion de terres arables et des peupleraies en prairies humides
- De préserver les haies, les broussailles et les bosquets qui participent au maintien des continuités écologiques de la trame verte
- De participer à la préservation de la trame bleue et des ripisylves qui l'accompagnent
- De lutter contre les extensions d'urbanisation sur milieux naturels d'intérêt écologique
- De limiter le retournement des prairies et la mise en place de drainage
- De préserver et restaurer les zones d'expansions de crues et les zones humides présentes
- De lutter contre les espèces exotiques envahissantes via les plans de gestion élaborés après acquisition par les Services du Département, que ce soient les Services des espaces naturels sensibles ou de conservation
- D'ouvrir ces paysages au public pour en faire des lieux de sensibilisation du public à la richesse de nos habitats naturels et de nos paysages et la préservation de notre cadre de vie

Je précise néanmoins qu'exceptionnellement les parcelles AZ 253, C381, C382 et C383 ne feront pas l'objet d'une préemption au titre du Département en cas de vente, pour permettre l'installation d'une safranière à court terme. Elles sont cependant incluses dans la zone, du fait de leur intérêt écologique. Elles sont constitutives d'un réseau de près humides des Palus de Dordogne. À la fin de l'exploitation en safranière, elles pourraient être restaurées en prairies naturelles.

Ainsi nous comprendrons l'intérêt de notre Commune pour que notre patrimoine soit protégé, renforcé et transmis aux générations futures. La création de cette zone donnera compétence juridique au Département pour mettre en place une politique de protection, de gestion et d'ouverture de ces espaces.

Conformément à l'article 215-3 du code de l'urbanisme, les organisations professionnelles agricoles et forestières seront consultées sur l'extension de cette zone de préemption par le Département de la Gironde. L'avis de la CALI, E.P.C.I compétente en matière d'urbanisme, sera aussi sollicité par le Département.

Enfin, la volonté de protéger ces espaces se traduit par son classement en zone naturelle au PLU/PLUi. Ce travail a fait l'objet de multiples réunions en Commission Ville Durable et a été présenté à la Commission Ville Durable du 29 juin pour adoption.

Il est donc demandé aujourd'hui au Conseil Municipal :

- De donner son accord sur le principe de la création de la Z.P.E.N.S « Palus de Dordogne » sur la Commune d'Izon
- De donner son accord sur le périmètre de cette Z.P.E.N.S que vous avez pu recevoir en annexe et voir évoluer au cours des Commissions Ville Durable, comprenant les parcelles qui sont annexées sous forme cartographique et qui sont annexées à la présente délibération.

M. DE LAUNAY : Merci, Caroline, pour cette présentation exhaustive. Y a-t-il des remarques ?

M. MALVILLE : Juste une question. Vous avez dit qu'il n'y avait plus de possibilité de retourner la terre sur cette zone-là ?

Mme GLIZE : Non. En fait, les activités agricoles présentes perdurent. C'est dans le cas d'une cession et d'une nouvelle acquisition. Le Département serait, au titre de la Z.P.E.N.S, apte à préempter sur ces terres. L'exploitation au titre d'espace naturel sensible permettrait l'exploitation agricole et le retournement des terres en continuité avec les systèmes écologiques présents.

M. MALVILLE : Ce n'était pas dit de cette manière dans le texte.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres questions peut-être ? M. BOUEY.

M. BOUEY : Bonsoir. Concernant les agriculteurs - qu'ils soient propriétaires ou qu'ils soient en fermage – connaîtront-ils des changements tant qu'ils ne vendront pas leurs terrains ?

Mme GLIZE : Non, il n'y aura aucune contrainte à l'heure actuelle sur cette zone-là, tant qu'ils ne sont pas vendeurs et que le Département ne s'est pas porté acquéreur.

M. DE LAUNAY : Est-ce que tout le monde est rassuré ? M. MALVILLE, je vous en prie.

M. MALVILLE : Il est possible que le Département puisse ne pas se porter acquéreur. Cela peut ne pas du tout l'intéresser sur la suite.

Mme GLIZE : Je précise que oui, le Département peut ne pas se porter acquéreur. Le Département peut solliciter le Service de la CALI. La CALI qui peut décider de se porter acquéreur en cas d'intérêt à conserver une continuité écologique. C'est un travail que nous avons mené conjointement avec les Services du Département. Nous avons été accompagnés par Magalie CRESTE entre autres - que je remercie - du Service du Département qui nous a permis de délimiter cette zone au regard des intérêts écologiques qu'elle présente. Notre Commune est riche, notre Commune est belle et il ne tient qu'à nous de faire en sorte de la préserver pour demain. C'est l'intérêt de cette zone de préemption d'être accompagné et de cadrer les choses.

M. MALVILLE : Ce n'est pas pour la zone de préemption que nous posons la question. Quand on est agriculteur, on agrandit sa propriété. C'est comme ça, ça peut paraître bizarre, mais on a toujours besoin de plus d'hectares. Si demain j'achète un terrain qui touche un des miens et qui est situé dans la zone - un terrain qui est à vendre – pour y semer des céréales par exemple, je vais bien entendu travailler la terre. La question va être posée au Département par rapport à ce retournement de terre. Aujourd'hui si je travaille sur Natura 2 000 par exemple, il y a des choses que je ne peux pas faire en tant qu'agriculteur dans la zone Natura 2 000. Ce que je demande juste, c'est de rassurer les gens, agriculteurs, qui travaillent là-dedans, pour leur dire que rien ne change.

M. DE LAUNAY : Je rassure – pardon Caroline – les agriculteurs, rien ne change. Ensuite je leur dis qu'ils seront accompagnés dans la mesure du possible. Simplement je ne voudrais pas qu'on inverse les fins. Je n'ai pas été élu pour défendre l'intérêt d'un ou deux agriculteurs, j'ai été élu pour défendre – en tout cas autant que possible, selon mes convictions – l'intérêt général. Il s'avère que dans un passé proche, quant au nom de l'intérêt général, nous avons souhaité – la Commune – faire l'acquisition de parcelles en terrain agricole ou en zone naturelle, il s'avère que certains agriculteurs nous sont passés devant en quelque sorte, avec l'appui de la S.A.F.E.R.

Je respecte la S.A.F.E.R pour ce qu'elle est, pour placer grosso modo une vache sur deux hectares, là où nous nous proposons de conduire des projets de développement de maraîchage ou des projets ouverts au public ou pourquoi pas – et c'est l'un des objets premiers – de permettre au public Izonais d'accéder à des espaces naturels qui sont remarquables en bord de Dordogne, dans la Palus ou que sais-je. Mon job, si je puis dire, ce n'est pas de protéger l'intérêt d'un ou deux agriculteurs, a fortiori quand dans un passé proche ils ont été – comment dirais-je – peu élégants, peu élégants, peu élégants. Il me semble que créer cette Zone de Prémption d'Espace Naturel Sensible, au nom de l'intérêt général, au regard de l'intérêt général et en particulier des générations qui arrivent, est parfaitement conforme à ce pourquoi nous avons été élus. Maintenant je ne suis pas insensible aux agriculteurs, loin de là. À plusieurs reprises, on les a rencontrés, on s'est proposé de les accompagner. Là typiquement, Caroline nous a dit qu'il y avait une exception dans le cas de cette Z.P.E.N.S, qui concernait deux ou trois parcelles du côté de Graney. Pourquoi ? Parce qu'un agriculteur potentiel, un jeune agriculteur potentiel, est entré en contact avec nous. Il a un projet de safranière, très intéressant je trouve, solide – a priori solide – qui était en quelque sorte validé par des services compétents – pas par moi évidemment, je ne suis pas compétent en la matière – et vous voyez, typiquement, on fiat en sorte que cette Z.P.E.N.S soit parfaitement compatible avec ce projet entrepreneurial d'un jeune agriculteur, consistant à développer une safranière. Si demain un autre agriculteur, pour – je ne sais pas - de la volaille ou que sais-je, venait nous rencontrer, on aurait à peu près la même attitude. J'essaie de trouver un équilibre entre ce pourquoi j'ai été élu et la préservation des intérêts des uns des autres - que je respecte par ailleurs, j'insiste - mais se faisant, on s'offre un cadre juridique avec l'appui du Département, c'est-à-dire avec une force de frappe considérable quand même. Vous voyez, le Département, c'est ça. Le Département est une force de frappe que nous n'avons pas à nous seuls. Cette force de frappe ne nous empêche pas de tenir compte des intérêts des uns des autres, simplement on n'inverse pas l'intérêt particulier et l'intérêt général, je vous en prie, M. MALVILLE.

M. MALVILLE : J'ai du mal m'exprimer. J'ai pris un exemple. Il n'y a pas qu'un seul agriculteur aujourd'hui qui travaille sur Izon. Dans les Palus, il y en a plusieurs. Vous avez des vignes en fermage dans les Palus. Ces vignes-là sont labourées. Elles ne sont pas labourées par les agriculteurs que vous venez de citer. L'intérêt général, je suis plutôt pour et je pense que toujours l'avoir défendu l'intérêt général. Là, je vous parle d'une profession qui a besoin d'aide régulièrement.

M. DE LAUNAY : Et je suis le premier à la défendre et d'ailleurs vous aurez remarqué, en examinant peut-être le schéma, que les vignes auxquelles vous faites allusion, n'appartiennent pas au périmètre de la Z.P.E.N.S. Cela veut dire que, très clairement, vous voyez que dans le schéma dont vous avez certainement pris connaissance - vous vous rendez compte peut-être en bossant le schéma - que les vignes sont exclues de la Z.P.E.N.S. Cela veut dire que l'activité viticole n'est évidemment aucunement menacée, je dis bien aucunement menacée par notre projet de Z.P.E.N.S. J'ai presque envie de dire d'ailleurs qu'on a la volonté de les préserver. D'ailleurs on l'inscrit dans notre P.R.D.D, on l'a repris en commission dans le cadre de la révision de notre P.L.U, donc on souhaite vraiment préserver ces activités agricoles et faire en sorte que le développement urbain à Izon soit parfaitement compatible avec la préservation de cette activité agricole. Je t'en prie Philippe. Un micro s'il te plaît. Merci.

M. GIRARD : Bonsoir Messieurs, Dames. Je vais prendre la parole en tant que représentant de la Commission Natura 2 000 pour la Ville d'Izon. En fait, c'est une opportunité absolument exceptionnelle que nous avons. Ce qu'il faut surtout, c'est préserver ces terrains de manière à préserver une vie sauvage qui est assez rare puisqu'en fait ces terrains sont pour la plupart des espèces de forêts inondables totalement inextricables et dans lesquelles vivent des espèces – notamment d'oiseaux – qui sont rares et qu'il faut absolument préserver. Cette opportunité, il ne faut surtout pas la perdre pour toutes les raisons qui ont été dites et notamment pour l'avenir. Il faut absolument préserver ces zones humides et ce qu'elles contiennent, ce qui est une chose rare. Voilà ce que je voulais dire.

M. DE LAUNAY : Merci, Philippe. Y a-t-il d'autres remarques ? M. VEYSSIÈRE, je vous en prie.

M. VEYSSIÈRE : J'ai une question. La S.A.F.E.R peut préempter, nous, nous avons préempté, mais qui est prioritaire quand il y a deux préemptions ?

M. DE LAUNAY : Caroline, je vous propose d'y répondre ou j'y réponds ?

Mme GLIZE : En fait, ce n'est pas la S.A.F.E.R qui préempte, c'est le Département au titre des Espaces Naturels et Sensibles. Le Département a donc la possibilité de préempter en premier lieu, mais en concertation avec la Commune. Si la Commune souhaite se positionner et préempter, elle peut le faire. L'avantage de laisser la main prenante au Département, c'est l'intérêt financier parce que la Commune d'Izon - par rapport à la zone qui est définie - ne serait pas en capacité de préempter sur tous ces terrains. Le schéma directeur, c'est le Département en premier lieu en concertation avec la Commune, la Commune avec les partenaires telle que La CALI ou la Conservation Naturelle. C'est de la concertation commune. Il peut tout à fait ne pas y avoir d'achat ou de préemption réalisés sur le terrain.

M. VEYSSIÈRE : Donc la S.A.F.E.R vient en second ?

Mme GLIZE : Oui.

M. DE LAUNAY : Non, mais c'est très intéressant comme question parce que je répète que nous avons souffert – ici - de la primeur donnée à la S.A.F.E.R. Juridiquement, c'est le seul dispositif qui nous permet de passer au-dessus de la S.A.F.E.R. J'aurais aimé qu'on procède différemment, mais juridiquement je n'ai que ce levier.

Je passe donc cette création d'une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles, au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

M. DE LAUNAY : Caroline, tu gardes la parole au sujet logiquement de l'adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Je t'en prie.

Mme GLIZE : Qui vient en toute logique conforter la décision validée ce soir en Conseil. Il nous est proposé d'adopter le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, qui est le schéma-cadre, directeur de cette gestion des espaces. Il est notamment précisé dans la charte que le gestionnaire d'un E.N.S - qu'il soit départemental, local ou associé - met en œuvre un plan de préservation, de gestion et d'ouverture au public.

Il faut bien le préciser, j'insiste puisque la volonté première était aussi de permettre ce partage de nos espaces aux habitants. La Commune participe aux réseaux d'échange Départemental sur les E.N.S, en particulier les journées techniques thématiques organisées par le Département dans le cadre du réseau des E.N.S locaux. Cela veut dire qu'à chaque étape de la gestion de ces espaces, nous sommes parties prenantes, intégrantes. Nous ne laissons pas le Département seul aux manettes, aux commandes, c'est une volonté politique commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur la signature du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et d'autoriser M. Le Maire à signer le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, ou tout document nécessaire.

M. DE LAUNAY : Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je passe aux votes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Validation sur la cession d'un terrain à Noalis par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (E.P.F.N.A)

M. DE LAUNAY : Dernière délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de valider la cession d'un terrain à Noalis par l'E.P.F Nouvelle-Aquitaine (Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine). L'E.P.F Nouvelle-Aquitaine avait acquis un terrain, une parcelle de 3 078 m² qui se situe au 476 avenue du Général de Gaulle pour un prix de 290 400 €. L'E.P.F, après avoir challengé plusieurs bailleurs et plusieurs promoteurs, a retenu le projet de Noalis. Ce projet a fait l'objet d'une discussion en Commission Ville Durable à plusieurs reprises. Ce projet a été validé par la Commission Ville Durable et consiste à élever sur cette parcelle 17 logements sociaux de mémoire 12 T2, 1 T3 et 4 T4. Il s'agit de petits logements pour éviter les trop grandes familles. Ce terrain, l'E.P.F Nouvelle-Aquitaine le vend à Noalis pour 170 000 €, ce qui fait un delta de 120 000 € de reste à charge, en partie ou en totalité, supporté par la Commune. Comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, ce reste à charge sera en réalité ventilé probablement entre l'E.P.F Nouvelle-Aquitaine et la CALI – qui jusqu'à présent ont supporté une partie de ces restes à charge – et une dernière partie sera à la charge des finances de la Commune. Mais je répète que tout ce que nous payons dans ce cadre peut être déduit de la pénalité que nous payons au titre de l'article 55 de la loi S.R.U. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si nous payons en principe 156 000 € de pénalité et si nous avons 56 000 € de déficit foncier sur l'opération, ce sont 56 000 € que l'on verse pour qu'une opération sorte et qui sont finalement défalqués de la pénalité qu'on doit payer au final.

Je vous propose donc de valider cette cession d'un terrain à Noalis par l'EPF Nouvelle-Aquitaine. Avant de passer au vote, est-ce qu'il y a des questions ? Peut-être des remarques ? C'est un sujet qui a déjà été abordé en Commission, je le précise et sur lequel il y a consensus. Des questions ? Pas de questions. Je passe cette cession au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce consensus, de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Décisions du Maire

M. DE LAUNAY : J'ai quelques décisions à vous communiquer dans le cadre du pouvoir que vous m'avez accordé en début de mandat.

2023-04 - décision concernant le marché de rénovation du Restaurant scolaire, marché attribué la société E.P.R.M pour un montant de 32 995, 20 € TTC

2023-05 - décision concernant le marché de rénovation du Restaurant scolaire, attribution du marché à la société A.S.A pour un montant de 61 912 €.

2023-06 - décision concernant toujours le marché de rénovation du Restaurant scolaire, l'école coûte cher, s'agissant d'une attribution société A.B.S.O pour un montant de 29 974,50 €.

2023-07 - décision concernant toujours le marché de rénovation du Restaurant scolaire, attribution à la société TECHNIS pour un montant de 18 028,95 €.

2023-08 – décision concernant le marché de rénovation du Restaurant scolaire attribué à la société FC 33 pour un montant de 10 466,62 €.

2023-09 – décision concernant l'attribution du marché de travaux Av de Lattre de Tassigny, le gros chantier qui va s'ouvrir – qui a déjà commencé du reste – pour la rénovation et la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau, qui va démarrer pour de bon d'ici un mois, un mois et demi. J'ai averti la population que c'est un chantier qui va durer à minima six ou huit mois et on en aura pour à peu près 1 035 000 €. En tout cas il y a un marché qui a été attribué à l'entreprise, je ne l'ai pas ici. EUROVIA merci, pour un montant de 1 035 498,12 €.

2023-10 – enfin, je signale un don à la Commune de l'association « Les Cartables Izonnais ». Merci « Les Cartables Izonnais » qui ont fait don à la Commune d'une somme de 157,73 €, ceci pour permettre aux enfants du Conseil municipal – c'est bien ça – d'aller à Paris au Sénat, je ne me trompe pas, c'est bien. Je salue donc à la fois les enfants, je salue l'association et j'en profite pour saluer amicalement également Laurence HARRIBEY, la Sénatrice et la remercier. C'était un chouette séjour, je crois, ils en garderont un bon souvenir.

2023-11 – décision concernant un contrat prestations de services à la cantine, attribution d'une petite prestation à la société APPI, le temps des travaux cet été pour un montant de 17 759,50 €.

2023-12 – décision concernant le marché assurance dommages aux biens, qui était attribuée à la société SMACL pour un montant de – je n'en sais rien, merci Karine – 17 759 €.

2023-13 – décision concernant un avenant à convention de location de licence IV à la Brasserie l'Ormeau. Initialement nous avons prévu de louer la licence IV à l'Ormeau jusqu'au 1^{er} septembre. On a prolongé cette location jusqu'au 1^{er} novembre – sauf erreur de ma part – ceci pour permettre à l'Ormeau d'exploiter la licence IV dans le cadre de notre fameux village du rugby, dans le cadre de cette coupe du monde de rugby.

J'en ai terminé avec ces décisions, c'était un peu long je vous prie de m'excuser. Il faut remercier Karine LONGAIVE.

Quelques informations pour terminer rapidement. D'abord une petite information au sujet de la rentrée scolaire, c'est d'actualité. La rentrée s'est très bien déroulée, les effectifs sont en légère baisse cette année. Nous perdons 10 élèves en maternelle et sept élèves en élémentaire. Cela nous fait un total de 692 élèves dont 610 sont inscrits à la cantine. Cela signifie que le chantier cantine, le chantier restaurant scolaire est évidemment un chantier prioritaire. Ce chantier s'est très bien déroulé. La première phase s'est très bien déroulée cet été, mais avec une conduite des travaux un peu stressante. Nous étions « just ». Le vendredi soir qui précède la rentrée, j'ai précommandé des paquets de chips, pour être tout à fait franc. Heureusement, cela s'est bien passé et tout s'est bien passé lundi. La deuxième phase des travaux - l'extension à proprement parler, de la cuisine - aura lieu et va débiter en fin d'année. Ce sera le chantier autour de l'école, mais les enfants pourront manger dans de très bonnes conditions.

Les travaux au sein des réfectoires sont quasiment bouclés. En maternelle, dans le réfectoire de l'élémentaire il manque les éléments de suspension antibruit. Ce sera fait à la fin du mois m'a-t-on dit. C'est bien ça ? Et puis de petits travaux dans les écoles ont été réalisés, comme chaque année. Tout le monde est à peu près content.

Autre information, je rappelle que mercredi 13 septembre – c'est-à-dire demain – sous la houlette de Caroline GLIZE a lieu un atelier participatif autour du plan paysage. J'invite les élus et à la fois les habitants à se rendre à l'Aïga, ce sera à 14h, c'est tout l'après-midi. Dans le cadre de cet atelier en lien entre élus, habitants et bureau d'étude, il sera question d'adopter nos trois premières fiches action consistant à valoriser le plan paysage. Pour ceux des Izonnais qui sont sensibles à la qualité paysagère et qui ont envie d'entreprendre des actions valorisant cette qualité paysagère, je vous invite à venir faire un tour demain, cela ne mange pas de pain, c'est à l'Aïga, le cadre est très agréable. Je pense que Jean-Pierre NOWAC sera là, correspondant de Sud-Ouest. Toutes les conditions seront réunies pour y passer un très bon moment. Non, Jean-Pierre NOWAC ne sera pas là.

Autre information, le jeudi 14 septembre, donc le lendemain et toujours à l'Aïga, salle Jules DELPIT, nous aurons une conférence sur les DYS, les troubles dyslexiques, dyscalculie, à 18h30 avec l'association Kiwanis et l'association bordelaise Le DYS. J'invite les parents, j'invite tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par cette problématique, à venir assister à ces conférences. J'invite les enseignants, les parents, les élus pourquoi pas. Cela peut être un moment sympa.

Le vendredi 15 septembre, nous aurons notre dernier marché nocturne. Le meilleur pour la fin, je ne sais pas. En tout cas on nous annonce un temps plutôt clément et l'association Izon K'Danse sera avec nous. C'est toujours sympa quand il y a Izon K'Danse. Je salue d'ailleurs l'association Izon K'Danse. Un petit concert de FRVsens aura lieu.

Enfin le samedi 16 septembre, les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu autour du « Patrimoine Vivant » et nous consacrons cette Journée Européenne du Patrimoine au rugby, la culture de l'Ovalie, avec des activités autour du rugby, à la fois à l'Aïga et au foyer du club de l'U.S Izon Rugby. J'invite évidemment tous les amateurs de rugby et les autres, à venir à cette conférence et à cette exposition. Il y aura des moments sympas à vivre. J'ajoute que la fin de zone est ouverte. Pour ceux qui n'y sont pas encore allés, allez-y. C'est l'occasion d'y passer un bon moment. La France joue jeudi, je pense que ce ne sera pas très compliqué, mais quand même l'ambiance est bonne et André VEYSSIÈRE sert des coups. André VEYSSIÈRE qui sauve l'honneur des élus, si je puis dire, en tenant la machine. Vous voyez, je suis sobre.

Merci beaucoup, chers collègues, je vous souhaite une très belle soirée. À très bientôt.